

AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT

ABONNEMENT ANNUEL POUR LES TRANSPORTS PUBLICS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Requérant(e)	Représentant(e) légal(e) (si requérant(e) est mineur)
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
NPA et lieu :	NPA et lieu :
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :

2. Achat de l'abonnement annuel

Type d'abonnement (général, régional, ½ tarif) :
Date de paiement :
Prix d'achat :

3. Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
Clearing + n° compte ou IBAN :

4. Documents à joindre au formulaire de demande

- Copie de la facture acquittée, avec mention du nom du/de la requérant(e) et preuve de paiement. Pour les abonnements généraux avec paiement mensuel, quittance d'achat confirmant le paiement des douze mensualités annuelles depuis la date de début de l'abonnement annuel.

5. Conditions d'obtention des subventions pour les abonnements annuels pour les transports publics

- La subvention à l'achat d'un abonnement annuel pour les transports publics se monte à 15% du prix de l'abonnement annuel jusqu'à un montant maximum de CHF 500.-. Elle est réservée aux personnes physiques ayant résidence principale à Prangins.
- La demande doit parvenir à la Commune de Prangins au plus tard 120 jours après la date de paiement de l'abonnement annuel. Pour les abonnements généraux avec paiement mensuel, la demande doit parvenir au plus tard 120 jours après la date de paiement de la douzième mensualité annuelle (la date de début de l'abonnement général avec paiement mensuel fait foi pour comptabiliser les 12 mois pris en compte).
- Le requérant peut bénéficier d'une subvention de ce type maximum par année. La date de réception de la demande par la Commune fait foi pour prendre en compte l'année de subventionnement. Les écoliers fréquentant l'école obligatoire sur Nyon ne peuvent pas bénéficier de cette subvention.

6. Procédure

- Le Service Environnement, sous la responsabilité politique de Dominique-Ella CHRISTIN, Municipale, est à disposition pour toute information, le matin par téléphone au 022 994 31 58 ou par courriel à environnement@prangins.ch.
- La demande doit être adressée directement à la Commune de Prangins, Service Environnement, La Place – CP 48, 1197 Prangins.
- En cas d'acceptation du dossier, le versement de la subvention se fait directement sur le compte bancaire ou postal spécifié plus haut, sans courrier de confirmation. Si la demande est incomplète ou refusée, le requérant en est informé par la Commune de Prangins.

7. Signature

Le(s)/la soussigné(e)(s) confirme(nt) l'exactitude des indications susmentionnées, ainsi que le respect des conditions d'obtention (cf. point 5).

Lieu et date :

Le/la requérant(e) : Le/la représentant(e) légal(e) :